



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n° 2025-48

fixant l'état définitif des listes de candidats à l'élection des membres de la chambre régionale d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes – scrutin du 13 mars 2025

La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre V – titre Premier ;

VU le code électoral, notamment ses articles du Livre Premier – titre Premier ;

VU l'arrêté préfectoral n°2025-35 du 19 février 2025 relatif à la convocation des électeurs pour l'élection des membres de la chambre régionale d'agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes du 13 mars 2025 et fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures ;

Considérant le dépôt des candidatures effectué avant la date limite fixée au 12 mars 2025 12h ;

Considérant les récépissés d'enregistrement délivrés aux listes de candidats ;

Considérant les résultats du tirage au sort effectué le 12 mars 2025 à 15h30 pour déterminer l'ordre de présentation des listes ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes,

ARRÊTE :

Article 1er : L'état définitif des listes de candidats à l'élection des membres de la chambre régionale d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes (scrutin du 13 mars 2025) est fixé conformément à l'annexe jointe.

Article 2 : Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet)

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché dans les locaux du bureau de vote.

Fait à Lyon, le 12 mars 2025

Signé

Fabienne BUCCIO

ANNEXE

Élections des membres de la chambre régionale d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes Scrutin du 13 mars 2025

Collège des propriétaires et usagers (2)

FNSEA-JA : TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !	LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE RURALE
Titulaires	
PRUDHOMME Jean-Paul	De MOURGUES Anne
TRILLON Patrick	SCHERMESSER-SCHOFF Antoine
Suppléants	
METTON Louis	ADAM Patrick
PRESLE Gérard	De MONTCLOS Hugues

Collège des salariés de la production agricole (3a)

CFDT : CFDT	CTFC-Agri : CFTC-Agri
Titulaires	
FAUCHER Emilie	CHOSSON Lionel
VALEIX Florian	FONCELLE Antoine
SADEG Jean-Marie	AUJAS Alexandre
FERRER Céline	AVOND Romain
Suppléants	
BRO Thierry	Néant
BODET Swen	Néant

Collège des salariés des groupements professionnels agricoles (3b)

CFDT : CFDT	
Titulaires	
	THEVIN Denis
	FRECENON Suzanne
	FAUVRE Christian
	NARDO Béatrice
Suppléants	
	PONS Eric
	GIRARD Thierry

Collège des anciens exploitants et assimilés (4)

FNSEA-JA : TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !	
Titulaires	
	THOMASSON Jean-François
	COMBE Véronique
Suppléants	
	RENARD Marie-Agnès
	LAURENT Robert

Collège des sociétés coopératives agricoles de la production agricole (5a)

TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !	
Titulaires	
	VINDIOLLET Eric
Suppléant	
	LAVAL Benoît

Collège des autres coopératives et SICA (5b)

LA COOPÉRATION AGRICOLE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	
Titulaires	
	CROST Didier
	DEVOS Christophe
	GARNIER Virginie
	MONGE François
Suppléant	
	JULHES Benoit
	MATHIEU Emilie

Collège des caisses de crédit agricole (5c)

CRÉDIT AGRICOLE	
Titulaires	
	MASSEBEUF Jean-Claude
	BOSSE-PLATIERE Olivier
Suppléant	
	SAILLARD Sylvain

Collège des caisses d'assurances mutuelles agricoles et des caisses de mutualité sociale agricole (5d)

Titulaires	
	BIONNIER Serge
	BRUN Nathalie
Suppléants	
	GALLOT Gérard
	SACQUIN Matthieu

Collège des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de jeunes agriculteurs (5e)

FNSEA-JA : TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !	
Titulaires	
	MERLE Nicolas
	LENOIR Nicolas
Suppléants	
	FREYSSINIER Delphine
	GIRAUD Mickaël